

SAMEDI

11

DÉCEMBRE

À PARTIR DE 13H30
AU PARC PAOFAI

RELAIS DES FAMILLES
RELAIS DES COPINES

**HINE
HIA'AI
RUN**

**ENSEMBLE,
PRÉVENONS,
AGISSONS,
COURONS.**

**COURSE
SOLIDAIRE**

**CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES**

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS :

 **DSFE**

 **HINE HIA'AI RUN**

ARTICLE 1 – HINE HIA'AI RUN

La Hine Hia'ai Run est une compétition sportive, festive et solidaire où des équipes de deux ou de trois personnes courent en relais.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre), le Relais des familles et le Relais des copines ont été créés.

Les participant.es rencontreront un, deux ou trois atelier(s)-étape(s) lors de leur parcours, qui représenteront une forme de violence : psychologique, physique, verbale ou sexuelle.

La première édition aura lieu le 11 Décembre 2021, au Parc Paofai de Papeete. La récupération du Pack de course aura lieu de 13h30 à 15h00 et le warm-up sera de 15h00 à 15h30. Le Relais des familles se déroulera de 15h30 à 17h00 et le Relais des copines de 16h30 à 18h30. L'annonce des résultats sera effectuée à 19h00.

Relais des familles

L'épreuve consiste en un relais effectué par des équipes de deux : un enfant et un membre de sa famille. Chaque équipe peut être mixte, ou non, et peut comprendre des enfants âgés de 7 ans minimum.

1. L'enfant fait une première boucle d'environ 800 mètres. Il rencontrera l'atelier-étape "violences verbales" qui est adapté à sa catégorie.
2. L'adulte prend le relais et fait une boucle d'environ 4 km. Il rencontrera les ateliers-étapes "violence psychologiques", "violences physiques" et "violences verbales".

Relais des copines

L'épreuve consiste en un relais effectué par des équipes de trois femmes (non mixte).

1. La première coureuse fait un parcours d'environ 1,5 km. Elle rencontrera l'atelier-étape "violences psychologiques".
2. La deuxième coureuse fait un parcours d'environ 3 km. Elle rencontrera l'atelier-étape "violences sexuelles".
3. La troisième coureuse fait un parcours d'environ 1,5 km. Elle rencontrera les ateliers-étapes "violences physiques" et "violences verbales".

ARTICLE 2 – ORGANISATEURS

La Hine Hia'ai Run est un événement organisé par le Ministère de la Famille, des Affaires sociales, de la Condition féminine, en charge de la lutte contre l'exclusion et la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité.

La Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité est chargée « de promouvoir la cohésion sociale, prévenir les risques de marginalisation et de lutter contre l'exclusion et contre toute forme de discrimination à l'égard de personnes ou de groupes de personnes en situation de vulnérabilité».

Le Ministère de la Famille, des Affaires sociales, de la Condition féminine, en charge de la lutte contre l'exclusion se charge, sous l'autorité du Président de la Polynésie française, des missions qui lui sont confiées par le conseil des ministres :

1. L'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de famille ;
2. La conception, les propositions ainsi que la mise en application des politiques en faveur des publics vulnérables et en matière de lutte contre la pauvreté ;
3. La planification de l'organisation de l'offre de la prise en charge sociale et médico-sociale ;
4. La mise en œuvre de toute action visant à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société polynésienne.

Les dons récoltés seront reversés au profit de l'association **TIAI NUI HERE**, créée en 1993. Cette association permet d'accueillir dans un foyer treize adolescentes de 13 à 18 ans (voire 21 ans, si mesures de protection de jeune majeure) sous protection judiciaire (Mesure d'Assistance Educative Judiciaire et protection de jeunes majeures) ou administrative.

Les missions de cette association sont clairement définies comme étant la mise en œuvre d'un programme d'actions personnalisées visant la réparation sociale, affective et éducative afin d'amener les adolescentes à « construire un projet de vie professionnel et social ». La prise en charge est axée sur l'accompagnement éducatif personnalisé avec la mise en place des projets individualisés de chaque jeune fille accueillie. Les familles sont impliquées dans le projet individuel des mineures accueillies. TIAI NUI HERE essaie de maintenir les liens affectifs, lorsque l'ordonnance de placement l'autorise. L'association permet également la préparation des victimes en vue des procès des auteurs d'abus sexuels. L'équipe éducative et la psychologue accompagnent et aident les jeunes filles à affronter au mieux leurs angoisses.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Catégorie : OPEN

Relais des familles

Équipe de deux coureurs : un enfant et un membre de sa famille. Les enfants doivent être âgés de 7 ans au minimum et l'autorisation parentale de participation doit être complétée. Les adultes devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au jour de l'épreuve ou une licence sportive (toutes licences confondues).

Relais des copines

Équipe de trois coureuses (femmes-non mixte) . Les participantes doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au jour de l'épreuve ou une licence sportive (toutes licences confondues).

→ Aucun certificat médical papier ne sera accepté lors du retrait des dossards au matin de la course.

TARIFS

Tous les fonds récoltés seront reversés à l'association TIAI NUI HERE

Relais des familles : 1000 FCFP par équipe

Relais des copines : 3000 FCFP par équipe

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'équipe remplit l'ensemble des conditions mentionnées dans ce règlement.

Des formulaires sont disponibles en ligne sur le site: <https://bit.ly/coursesolidaire> et directement au magasin partenaire INTERSPORT. Le dossier d'inscription pourra être déposé au magasin INTERSPORT jusqu'au 09 décembre 2021.

INTERSPORT - Localisation :

situé au rond point de la base marine, Rue Bovis - 98714 Papeete

INTERSPORT - Horaires d'ouverture du magasin :

Lundi au vendredi: 08h00 à 17h00

Samedi : 08h00 à 14h00

Une confirmation électronique sera envoyée à chacun.e des membres de l'équipe une fois l'inscription validée. L'adresse e-mail de contact est la suivante : contact.coursesolidaire@gmail.com.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. L'inscription sur place le 11 décembre entre 13h30 et 14h30 sera possible pour le Relais des familles.

ARTICLE 5 – TROPHÉES

Des trophées seront remis, ils récompensent :

- Le prix de l'équipe avec la meilleure ambiance
- Le prix de l'équipe la plus solidaire sur les réseaux sociaux
- Le prix de l'équipe la plus performante

Prix de la meilleure ambiance : Pour remporter le prix de la meilleure ambiance chaque équipe est invitée à faire preuve de créativité pour créer et animer la journée et tenter de remporter le prix de la meilleure ambiance. Sur la ligne de départ, un jury évaluera l'équipe en fonction des critères suivants : Critère déguisement / 5 points – Critère maquillage et coiffure / 5 points – Critère musique et danse / 5 points – Critère ambiance générale / 5 points.

Prix de la plus solidaire : Pour remporter le prix de l'équipe la plus solidaire sur les réseaux sociaux, nous proposons aux participants de relayer sur le réseau social Facebook une vidéo de leur équipe avec un message de bienveillance et de soutien pour ces femmes. Il conviendra de poster la vidéo avant le départ de la course, avec le #HINEHIAAIRUNFAMILLE ou #HINEHIAAIRUNCOPINES avec les numéros de dossard des membres de l'équipe. Un jury évaluera l'équipe en fonction des critères suivants : Critère message véhiculé / 10 points – Critère qualité de la vidéo / 5 points – Critère originalité / 5 points.

Prix de la performance : Pour remporter le prix de l'équipe la plus performante, il conviendra d'être l'équipe la plus rapide à finaliser le relais sur la base du temps chronométré par CET DAG SYSTÈME POLYNÉSIE au vu des départs différés.

ARTICLE 6 – DÉROULÉ DE L'ÉVÉNEMENT

Le programme de l'événement est consultable sur la page Facebook de la DSFE, directement sur l'événement Facebook HINE HIA'AI RUN ou à cette adresse : <https://bit.ly/coursesolidaire>.

6.1 Accueil et retrait des dossards

L'accueil est ouvert à partir de 13h30 le jour J.

L'email de confirmation d'inscription imprimé ou sur téléphone sera demandé.

A l'enregistrement nous vérifierons vos informations personnelles, et nous vous fournirons le dossard et le kit du/de la participant.e.

L'enregistrement se fait par équipe, chaque participant.e. est ensuite invité.e à rejoindre le warm-up de 15h00 à 15h30 puis son sas de départ à l'heure qui lui a été attribuée.

6.2 Affaires personnelles

Au vue de l'affluence prévue, nous vous conseillons d'être vêtu.e, au préalable, de votre tenue de sport. Ni vestiaires ou consignes ne seront à disposition.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol. Il est conseillé de confier vos affaires personnelles aux supporters.rices.

6.3 Accès au Parc Paofai

Les participant.e.s et supporters pourront accéder au lieu à partir de 13h30.

6.4 Caractère apaisant de l'événement

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'événement ou la poursuite de la course aux participant.e.s dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'événement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participant.e.s ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion [politique, philosophique ou religieuse], ou susceptible de porter atteinte à l'image de la HINE HIA'AI RUN.

La Hine Hia'ai Run est un événement ouvert à toutes et à tous, inclusif, apaisant et aconfessionnel.

6.5 Protocole sanitaire (COVID 19)

- Un briefing de course sera publié via les réseaux sociaux pour les coureurs.
- Un rappel des règles et gestes barrières sera affiché et communiqué durant l'événement.
- Des distributeurs automatiques de gel hydro-alcoolique seront placés à l'enregistrement.
- La zone du "retrait des dossards" sera uniquement accessible aux coureurs.
- Pas d'accompagnant, sauf pour les enfants.
- Le retrait des dossards s'effectuera sans contact. Si le dossier n'est pas complet, le dossard ne pourra pas être remis. Merci d'apporter un stylo personnel pour la bonne tenue des gestes barrières.
- Un sens de circulation sera établi afin d'éviter tout croisement.
- Limitation du flux des coureurs par des départs échelonnés.
- Régulation des passages aux ateliers-étapes. Distanciation physique dans la zone de relais (minimum 1 mètre)
- 100 mètres après le départ, les coureurs enlèveront leur masque, le garderont sur eux pendant la course et le remettront en arrivant avant la zone relais et après la ligne d'arrivée (port du masque à partir de 11 ans).
- Il sera interdit de stationner, s'asseoir ou s'allonger dans la zone d'arrivée.
- Les récompenses ne seront pas remises à l'athlète mais disponibles sur une table.
- Les résultats seront disponibles en ligne.

ARTICLE 7 – COURSE DE RELAIS

Un relais est une course où chaque membre d'une équipe court ou marche l'un après l'autre, l'enchaînement se faisant par le « passage de témoin ».

La Hine Hia'ai Run se déroulera de la façon suivante :

Les équipes se présentent complètes au moins 15 minutes avant le départ de La Hine Hia'ai Run au sas de départ qui leur a été communiqué lors de l'enregistrement .

Chaque participant.e court la distance une distance définie, puis passe le relais au coureur suivant.

Des ateliers-étapes représentant différentes formes de violence seront proposés aux coureur.se.s pendant l'épreuve. Les participant.e.s doivent participer aux étapes afin de poursuivre leur parcours.

Si un.e participant.e est immobilisé.e et/ou blessé.e pendant la course, l'équipe prévient les secours présents sur place.

Il est interdit d'entrer ou de sortir de la piste de course à un autre endroit que le sas qui vous a été indiqué.

ARTICLE 8 – MODIFICATIONS DU PARCOURS – ANNULATION DE LA COURSE

Il est strictement interdit aux participant.e.s de sortir de la piste pendant la course à quelque autre endroit que leur sas de passage de témoin sauf en cas de blessure.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter la course en cours. L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, sans préavis. En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué et les dons collectés pour TIAI NUI HERE ne pourront être récupérés.

Toute dégradation des lieux et du matériel est passible de disqualification.

Les bicyclettes, trottinettes, rollers et autres engins, motorisés ou non, ainsi que les animaux sont strictement interdits sur le parcours. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des zones de la course et du Parc Paofai.

Chronométrage et points de contrôle

Le chronométrage sera assuré par CET DAG SYSTÈME POLYNÉSIE. Chaque concurrent doit installer son dossard et/ou bracelet à puce, fourni par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification. Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Signalisation

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels seront complétés par des marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

ARTICLE 9 - SÉCURITÉ ET ASSISTANCE

Le poste de secours est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation, ou conventionnés. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participant.e.s qu'ils jugeront en danger. Tout.e participant.e faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un.e participant.e peut :

- se présenter au poste de secours
- faire appeler le poste de secours par une autre personne

Chaque participant.e ou équipe a l'obligation de porter assistance à toute personne ou équipe en danger et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux pompiers ou aux secours qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptés.

En cas d'impossibilité de rejoindre le poste de secours, le numéro d'urgence est le (689) 42 01 01.

ARTICLE 10 - MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Cette liste de matériel est obligatoire pour prendre le départ de la Hine Hia'ai Run (elle est conçue pour assurer le bon déroulement de la course) :

Des vêtements de running

Une paire de chaussures adaptée à la course

ARTICLE 11 - ASSURANCES

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous.les les participant.es à l'événement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participant.e.s, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'événement. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout.e participant.e sur simple demande.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participant.e.s, ce même s'il en a la garde. Les participant.e.s ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.e.

ARTICLE 12 – IMAGE

Par sa participation à la Hine Hia'ai Run, chaque concurrent.e autorise expressément la DSFE, le Ministère et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre de l'événement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la manifestation et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 13 – LA CNIL

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à l'événement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement à l'événement.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant.e dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il faut adresser un e-mail à : contact.course.solidaire@gmail.com.

La participation à la Hine Hia'ai Run implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque coureur.euse de ce présent règlement.

Pour toutes questions ou réclamations, merci de nous contacter à contact-course.solidaire@gmail.com.